

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

18 mars 2015

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-huitième jour du mois de mars deux mille quinze (18-03-2015) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 15-03-28

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Don et commandites :
 - Fondation du collège de Shawinigan;

- Fondation CSSS de l'Énergie;
- Pacte rural : Recommandations du comité technique;
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : Modification de la géométrie de la zone du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;
- Autorisation d'un appel d'offres pour la cueillette des matières résiduelles de sept municipalités;
- Appui au concessionnaire BRP de Mékinac : Garage G. Champagne inc.;
- Politique d'investissement du fonds de villégiature;
- Financement de travaux de chargement de gravier du chemin du lac V'limeux;
- Renouvellement du contrat de conciergerie pour les années 2015 et 2016;
- Varia :
 - Avance de fonds pour la CTAM;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée
 - Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 février 2015 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 15-03-29

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015 avec modification de la résolution #15-02-26.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines)

59 907.98

Déplacement des employés (es) 1 632.04

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.93
Telus mobilité	119.30
Xittel (téléphone)	632.36
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	44.84
RREMQ	7 885.71
Croix Bleue Médavie	6 990.46
Fournitures de bureau Denis	538.75
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 158.92
Entreprises de distribution Denis Samson	106.00
Évaluation André Bournival - contrat mensuel et formation	6 674.93
Microgest informatique	910.97
Fonds de l'information foncière	124.00
Syndicat des employés	573.75
RGMRM (fosses septiques, enfouissement, Q-P)	36 545.13
Distribution Vithemon	66.00
XEROX Canada	129.03
CARRA	83.78
CLD Mékinac	120 936.00
Boulangerie Germain	213.28
Société canadienne du Cancer	250.00
Ass. des aménagistes régionaux du Québec	454.16
Chambre de commerce de Mékinac (Gala et Expo)	1 500.00
Du Tech, matériel d'art appliqué	86.18
Éditions Yvon Blais	300.30
St-Maurice Télécom 2000	795.31
Médias Transcontinental	170.98
TNO Mékinac (remboursement d'un trop perçu)	5 175.81
<u>Visa</u>	
Registre foncier	279.00
Mise à jour Dropbox	109.00

Total fournisseurs : 193 537.27

Pacte rural

Municipalité de Hérouxville	10 165.64
Municipalité de Lac-aux-Sables	16 700.00
Municipalité de Trois-Rives	18 009.00

Total Pacte rural : 44 874.64

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	58.71
Total Baux :	<u>58.71</u>

Cour municipale

BAVAC	4 513.00
Denis Carpentier (sécurité)	100.00
Remboursement de trop perçus	10.00
Les éditions Juriques FD	131.20
Trudel & Ass., huissiers	256.08
Médias Transcontinental	843.92
Ministre des finances (remboursement d'amendes)	16 122.00
Poste Canada	1 142.23

Total cour municipale : 23 118.43

Grand total : 323 129.07

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	12.58
Excavations Jovanex	709.01

Total : 721.59

TNO DE MÉKINAC

ADMQ (cotisation annuelle)	481.75
Gérard Crête & Fils	10 060.31
RIVST-M	420.95

Total : 10 963.01

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 770.52

Rémunération des maires 6 240.70

Fournisseurs de biens et services

Chez Jacob	202.07
ADGMRCQ (Adhésion et colloque)	1 006.03
MRC des Chenaux (honoraires programme de rénovation)	1 518.38
Distribution Vithemon	12.00
Entreprises de distribution Denis Samson	99.00
Savonnerie B-L	153.50
XÉROX Canada	224.00

Total fournisseurs : 3 214.98

Pacte rural

Municipalité de Notre-Dame de Montauban 20 000.00

Total Pacte rural : 20 000.00

Cour municipale

SAAQ 289.14

Total cour municipale : 289.14

Grand total : 30 515.34

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

Remboursement d'un trop perçu 189.71

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 18 mars 2015.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 15-03-30

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du

18 mars 2015 totalisant 353 644.41 \$ pour la MRC, 721.59 \$ pour le parc industriel régional et 11 152.72 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Madame Lynda Laquerre, Conseillère-Relations avec le milieu Mauricie-Centre-du-Québec chez Hydro-Québec nous informe qu'Hydro-Québec a reçu les autorisations de la Régie de l'énergie dans le cadre du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île et du projet de construction du poste Judith Jasmin;
- La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Hélène David nous annonce une contribution financière pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel, laquelle sera de 20 000\$ pour la MRC de Mékinac. C'est la MRC des Chenaux qui agira à titre de fiduciaire de l'entente pour les exercices 2015 et 2015;
- Monsieur Alain Lavoie, directeur à la direction des matières résiduelles, nous transmet la lettre transmise à la MRC de Portneuf concernant son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), Il mentionne que la plan porte atteinte à l'économie générale du plan parce que plusieurs mesures proposés, ne figurent pas au PGMR présentement en vigueur et devra donc faire l'objet d'une consultation publique;
- Madame Sophie Milette, présidente du Conseil régional des partenaires du marché du travail, nous fait part de leurs préoccupations quant à la nouvelle gouvernance régionale. Le Conseil régional des partenaires du marché du travail désire que les orientations, enjeux et objectifs identifiés lors d'une vaste consultation par la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRE), soient poursuivis. Il remercie la CRE pour tout le travail accompli au fil des années et désire contribuer au développement de nouvelles formes de partenariats régionaux;
- Monsieur Christian Savard, directeur général Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRE), nous informe qu'un plan de fermeture a été adopté par le conseil d'administration de 12 février dernier et prévoit la poursuite du projet FQIS et la finalisation des dossiers. Les projets FQIS devront se terminer au plus tard le 30 septembre 2015. Il nous informe également que la CRÉ est toujours en attente des crédits disponibles et que faute de liquidité la CRÉ ne pourra pas avancer des versements avant la mi-avril;
- Madame Micheline Cloutier, secrétaire du Comité territorial de développement social de Mékinac, nous fait part de ses craintes et

commentaires quant aux compressions et transfert des responsabilités ou regroupements administratifs au gouvernement provincial;

- Madame Carole Hubert Ruel, responsable des dons et commandites pour le relais pour la vie d'Hérouxville, nous remercie de notre contribution;
- Madame Caroline Lagacé, responsable des correspondances au cabinet de la ministre de la Sécurité publique Lise Thériault accuse réception de notre résolution 15-02-17 en appui à la MRC de Rouville;
- Le ministre Pierre Moreau nous renseigne sur le projet de loi no28 qui prévoit confier le développement régional aux MRC. Il nous informe de la création pour 2015-2016, du Fonds de développement des territoires doté d'une enveloppe de 100 M\$. De plus, l'article 199 du projet de loi prévoit confier aux MRC de conclure des ententes, avec les ministères et organismes afin de mettre en œuvre des priorités régionales ou pour adapter une activité gouvernementale aux particularités du territoire. Ce pouvoir ne pourrait pas être délégué à une autre entité;
- Lettre de remerciement de monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du Pacte rural pour le réaménagement de locaux au centre communautaire et le plan concept pour l'aménagement d'un terrain riverain;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 15-03-31

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

DONS ET COMMANDITES

FONDATION DU COLLÈGE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT la demande de commandite par la Fondation du Collège de Shawinigan;

Re 15-03-32

EN CONSÉQUENCE, André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'octroyer la somme de 170 \$.

- Adopté à l'unanimité -

FONDATION CSSS DE L'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT la demande de commandite par la Fondation du CSSS de l'Énergie;

Re 15-03-33

EN CONSÉQUENCE, André Léveill , maire de Saint-Tite, propose, appuy  par Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est r solu d'octroyer la somme de 100 \$.

- Adopt    l'unanimit  -

PACTE RURAL : APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMIT  TECHNIQUE

CONSID RANT que le comit  technique du Pacte rural a  tudi  les dossiers pr sent s par l'agent rural, lors de la rencontre du 10 mars 2015;

CONSID RANT que le comit  a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations,

Re 15-03-34

EN CONS QUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-M kinac, propose, appuy  par monsieur Bernard Thompson, maire d'H rouxville, et il est r solu par le Conseil de la MRC d'approuver les recommandations du comit  technique tel que d crit ci-dessous :

- **d'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement   ce que les promoteurs :**

- Acceptent l'offre, d'ici le 30 avril 2015, en retournant une copie contresign e de la lettre d'offre   la MRC de M kinac ;
- Fournissent un rapport de fin de projet ;
- Compl tent le projet au plus tard le 30 septembre 2015,   d faut de quoi l'offre sera consid r e comme caduque;
- Le d boursement de l'aide financi re se fera sur pr sentation de pi ces justificatives.

- **RUR-14-023**

Municipalit  de Saint-Roch-de-M kinac :

Loisirs municipaux – reconstruction de la piscine municipale

Montant accept  :

13 334 \$ enveloppe locale du Pacte rural ou maximum 42 % du co t total du projet pr sent .

Conditions particuli res :

- S'assurer de fournir   la MRC de M kinac un rapport de fin de projet avec factures   l'appui;
- S'assurer de la participation financi re de la municipalit ;

- **RUR-14-025**

CLD de Mékinac

Développement: réalisation d'actions touristiques

Montant accepté :

30 000 \$ maximum - enveloppe régionale du Pacte rural

Conditions particulières :

- S'assurer de revoir le plan d'action déposé et d'y établir des priorités en fonction des sommes allouées et des ressources humaines disponibles;
- S'assurer de connaître les orientations de la MRC en matière de développement touristique;
- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de la participation financière du CLD;
- S'assurer de fournir des données qualitatives et quantitatives en lien avec les résultats à atteindre;

- **RUR-14-026**

Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite

Gilles Barbeau, président

Montant accepté :

10 000 \$ du Pacte rural enveloppe locale St-Tite ou maximum 66 % du coût total du projet présenté.

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation des partenaires (\$ - Desjardins) et en ressources techniques pour St-Tite
- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de voir apparaître sur lesdits panneaux que la MRC de Mékinac est partenaire du projet.

- **RUR-14-027**

Municipalité de Trois-Rives :

Aménagement du Parc du presbytère – phase 2

Montants acceptés :

12 000 \$ ou maximum 66 % du coût total du projet présenté – enveloppe locale du Pacte rural

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer d'utiliser le plus possible les entrepreneurs locaux pour les travaux.

- **RUR-14-028**

Municipalité de Trois-Rives

Affichage secteur Grande-Anse et achat local

Montants acceptés :

4 000 \$ maximum – ou 66% du coût total du projet présenté enveloppe locale du Pacte rural

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de faire paraître la MRC cde Mékinac sur le panneau du secteur Grande-Anse;
- S'assurer d'utiliser le plus possible les entrepreneurs locaux pour les travaux.

- **RUR-14-032**

Municipalité de St-Adelphe

Véloroute Mauricie : (St-Adelphe, St-Tite, Ste-Thècle, Hérouxville)

Montants acceptés :

8 136 \$ ou maximum 66% du coût total du projet présenté enveloppe régionale du Pacte rural

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Associer la MRC de Mékinac comme partenaire du projet en toutes occasions
- S'assurer que la MRC de Mékinac ait les sommes disponibles pour investir dans le projet.

- **De se prononcer ultérieurement dans les dossiers ci-dessous:**

- **RUR-14-024**

CJE Mékinac

Services d'accueil, d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants

- **RUR-14-029**

Chambre de commerce de Mékinac

Mise en œuvre : actions de promotion d'achat local

Motifs de report:

Le Conseil de la MRC de Mékinac désire attendre les détails concernant le nouveau Fonds de développement des territoires. Le Ministère des

Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire devrait annoncer les détails au cours de l'hiver 2015.

- **De refuser les dossiers ci-dessous:**

- **RUR-14-033**

Corporation de développement communautaire (CDC) de Mékinac :
Rentrée scolaire accessible

Motifs de refus :

- Le projet n'est pas structurant;
- Le projet n'a pas un caractère novateur puisqu'il en est à sa 6^e année d'existence, il a toujours été autonome et supporté par un groupe communautaire;
- Pérennité du projet non-assurée;
- La MRC de Mékinac, avec le Pacte rural, ne se substitue pas à la mission des organismes communautaires;
- La MRC de Mékinac appuiera des initiatives du promoteur visant des démarches de partenariat auprès des acteurs de la Santé et de l'Éducation.

- Adopté à l'unanimité -

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE : MODIFICATION DE LA GÉOMÉTRIE DE LA ZONE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) recherche assidument des solutions afin de contrôler ses coûts d'exploitation au site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que la Régie est d'avis que les orientations gouvernementales liées à l'enfouissement réduiront de façon significative au des prochaines années, le tonnage lié à cette activité ainsi que les revenus associés;

CONSIDÉRANT l'endettement de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il est donc souhaitable que la Régie réduise les coûts d'opération liés à l'enfouissement afin de faire face à ces changements et afin d'assurer sa pérennité financière;

CONSIDÉRANT que la Régie est d'avis que la zone d'enfouissement du site de Saint-Etienne-des-Grès peut être reconfigurée de façon à réduire de façon importante le nombre de cellules devant être construites dans le futur, et ce, sans devoir obtenir de nouvelles autorisations quant au volume autorisé;

CONSIDÉRANT que chaque nouvelle cellule représente un coût de 3 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la Régie est d'avis que la modification de la géométrie de la zone d'enfouissement peut générer des économies de l'ordre de 20 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la Régie est d'avis que la modification de la géométrie de la zone d'enfouissement peut même générer moins d'inconvénients pour la population avoisinante que la configuration présentement autorisée;

CONSIDÉRANT que la Régie tiendra compte des recommandations de sécurité de l'étude géotechnique sur la stabilité du talus situé au nord des cellules d'enfouissements;

Re 15-03-35

EN CONSÉQUENCE, monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville et il est résolu que la MRC de Mékinac appuie la Régie quant à la modification de la géométrie de la zone d'enfouissement si site de Saint-Etienne-des-Grès.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE SEPT MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que le contrat de cueillette de matières résiduelles pour les municipalités suivantes : St-Séverin, St-Tite, St-Adelphe, Hérouxville, Grandes-Piles, St-Roch-de-Mékinac et Trois-Rives, sera échu le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retourner en appel d'offres;

Re 15-03-36

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser la MRC de Mékinac à préparer un cahier des charges et de lancer l'appel d'offres pour et au nom des municipalités concernées, et ce, avec option du nombre de portes selon le nombre de municipalités participantes, pour une durée de trois (3) ans, et deux (2) années d'option supplémentaires.

- Adopté à l'unanimité -

APPUI AU CONCESSIONNAIRE BRP DE MÉKINAC : GARAGE G. CHAMPAGNE INC.

CONSIDÉRANT que BRP vient de confirmer au Garage G. Champagne Inc. qu'il ne sera plus concessionnaire des produits SKI_DOO à Lac-aux-Sables, à compter du 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT que dans la MRC de Mékinac, seul BRP n'aura plus de concession sur le territoire de Mékinac pour les motoneigistes SKI-DOO;

CONSIDÉRANT que la FCMQ, conjointement avec le Comité des Sentiers Récréatifs de la Mauricie, a changé un sentier régional en sentier Trans-Québec Est-Ouest, passant dans le stationnement du Garage G. Champagne Inc. et sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a été déclarée par les maires «MRC Motoneige-Quad», dans le but de développer l'économie de ces sports;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est un lien naturel entre la région de Québec et Lanaudière, constituant un pays naturel pour la motoneige;

Re 15-03-37

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'appuyer la municipalité de Lac-aux-Sables dans sa demande à BRP de maintenir sa concession du Garage G. Champagne Inc. de façon à assurer le développement de la motoneige dans la région immédiate de Mékinac et de continuer d'assurer l'excellent service aux motoneigistes de passage sur le sentier TQ 23.

- Adopté à l'unanimité -

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS DE VILLÉGIATURE

Proposition en développement à être adoptée à une séance ultérieure.

FINANCEMENT DE TRAVAUX DE CHARGEMENT DE GRAVIER DU CHEMIN DU LAC V'LIMEUX

À l'étude pour être adopté à une séance ultérieure, en lien avec le dossier précédent.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE POUR LES ANNÉES 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT que le contrat de conciergerie de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac, sis au 560, Notre-Dame à St-Tite se termine le 1^{er} mai 2015;

CONSIDÉRANT que la firme actuelle offre un renouvellement pour les années 2015 et 2016;

Re 15-03-38

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat de conciergerie avec Marcel Perron et Sylvie Champagne, pour les années

2015 et 2016 avec une augmentation de 2% par année. La MRC s'engage à fournir la cire commerciale nécessaire pour les planchers de tuile.

- Adopté à l'unanimité -

AVANCE DE FONDS POUR LA CORPORATION DE TRANSPORTS ADAPTÉ DE MÉKINAC (CTAM)

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Gisèle Renaud, directrice générale de la CTAM, à propos de sa limite de crédit en ce début de 2015;

CONSIDÉRANT que l'entente avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le transport collectif a été reconduit pour 2015;

CONSIDÉRANT que le financement devrait être transmis au cours des prochains mois;

Re 15-03-39

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 50 000 \$ à la CTAM, en attendant qu'elle reçoive le financement du MTQ.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Le journaliste demande la position de la MRC de Mékinac à propos de la participation civile au niveau régional.

Présence de monsieur Yvan Hamelin, président du Club de golf Le St-Rémi. Il nous informe du Tournoi de golf de Mékinac qui est rassembleur pour toutes les structures de Mékinac.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 15-03-40

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier